

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
40 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	3 » 1 » soir.
Train de marchandises facultatif :		Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin.		Train de foire.		Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin.		
		Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.		

Cahors, 20 Décembre.

Le Parlement chôme. Nous voilà tombés dans la morte saison de la politique. Il ne faut pas trop s'en plaindre. Si l'intérêt de nos chroniques quotidiennes en souffre, le monde des affaires y trouve son compte. Chacun son tour. Ce n'est pas du reste que les sujets de conversation manquent ; mais sous le rapport de la nouveauté, il y a peu de chose à noter. Je me borne par exemple à signaler le bruit que M. Roustan, à la suite de la perte de son procès, serait décidé à donner sa démission. L'imagination des novellistes va vite quand il s'agit de suppléer à l'absence de renseignements sérieux par des bruits aventurés. Le fait est que le ministre résident de France à Tunis, a eu avec M. Gambetta une longue conversation dans laquelle la situation de M. Roustan a été examinée sous toutes les faces. On croit que M. Roustan ne retournera pas à Tunis, mais qu'il sera remplacé par M. Lequeux qui lui avait succédé quand il fut nommé ministre résident. On parle pour M. Roustan d'une fonction diplomatique au moins équivalente à celle qu'il occupait en Tunisie.

D'un autre côté, les huit jurés sur douze qui, d'après M. Rochefort, ont acquitté ce dernier, n'ont évidemment pas voulu, comme il le suppose à la légère, signifier au gouvernement français qu'il ait à renoncer à l'expédition de Tunisie. Ce n'est pas là l'office des jurés. C'est l'affaire de ceux qui ont mandat pour cela, c'est-à-dire des députés et des sénateurs. Et tant qu'il ne se sera pas formé une majorité au sein des deux Chambres pour blâmer le but de l'expédition de Tunisie, il n'y aura pas lieu de donner raison aux intransigeants. Vous savez que le jury ne motive pas ses décisions, ce qui permet à chacun d'y voir ce qu'il veut, surtout quand la politique s'en mêle.

L'heure semble approcher du reste, et il est grand temps, où l'on pourra négliger, ou du moins faire passer en seconde ligne, les préoccupations politiques dans le choix des fonctionnaires et tenir compte surtout de leur capacité et de leurs services antérieurs. Il y a, en effet, un certain relâchement dans nos administrations publiques et il est temps de ramener les fonctionnaires au respect des règlements et des devoirs professionnels. Maintenant que la République est affermie, que les pouvoirs publics sont en mains sûres, il n'y a aucun danger à se départir de la sévérité qui était admises pendant la période de lutte. La République ferait ainsi le contraire de ce qui se passait sous les régimes monarchiques. C'est au début de leur installation que ceux-ci se montraient tolérants et ouverts à tous, sauf, une fois établis, à devenir exclusifs et personnels. La République, elle, aurait été difficile d'abord dans le choix de ses agents à cause des dangers auxquels les opinions politiques de ces derniers pouvaient l'exposer, ensuite elle se serait sentie assez forte pour appeler à elle, pour utiliser, pour absorber toutes les valeurs, toutes les compétences. Ce sont les expressions dont se sert M. Ranc dans le *Voltaire*, en réclamant pour M. Gambetta et ses collègues, toute liberté d'action pour le choix de leurs collaborateurs, comme une condition inséparable de la responsabilité qui leur est im-

posée. A titre de coïncidence, il faut signaler ce fait que le *Journal des Débats* donne des conseils analogues au chef du cabinet du 14 novembre, en l'engageant à gouverner en vue de la France et non plus en vue d'une petite église ou d'une coterie, ce qui serait la meilleure manière de servir et d'asseoir plus solidement encore la République.

Si les élections sénatoriales sont bonnes, ces idées feront leur chemin et vous verrez le cabinet nouveau s'arranger pour durer et, dans ce but, faire appel à toutes les intelligences et à toutes les capacités.

Un gouvernement ne peut pas, s'il veut vivre bien et longtemps, se réduire au rôle d'une société d'admiration mutuelle. C'est par la contradiction et la lutte que se trempent les caractères, et un groupe fermé est une réunion où l'on finit par opiner du bonnet, toute discussion étant inutile entre gens qui sont d'avance du même avis.

Il ne doit plus en être ainsi.

## Revue des Journaux

Si le pays établit l'harmonie entre les deux Chambres, dit la *République française*, nous entrons largement dans la voie des grandes réformes, et il semble que nous n'ayons plus à craindre d'instabilité ministérielle, qui dans le régime parlementaire est l'indice le plus sûr d'un état morbide.

Seras-tu dieu, table ou cuvette ?

« C'est à M. Gambetta, que nous adressons cette question dit le *Gaulois*, nous sommes persuadés qu'il sait très bien ce qu'il sera ; mais nous voudrions le savoir. »

L'*Union républicaine* parlant du groupe radical dit qu'il ne tardera pas à se grossir de tous les républicains décidés à tenir les promesses qu'ils ont faites à leurs électeurs.

« Le *Rappel* espère que la leçon du Jury de la Seine profitera aux ministres actuels. Ils doivent voir maintenant, dit-il, qu'il y a quelque chose de plus dangereux pour les gouvernements que les lois qui établissent les libertés absolues : c'est les lois qui permettent la répression. »

C'est le résultat des élections sénatoriales, dit la *Paix*, qui déterminera sur presque tous les points de la politique l'attitude du gouvernement et même de la Chambre.

La *Justice* constate que pendant deux mois que la Chambre et le cabinet ont passé ensemble, il n'a pas été une seule fois question de la politique intérieure du pays.

Le *Globe* dit qu'à la rentrée de janvier nous aurons une Chambre qui, selon toutes les prévisions aura pris son cadre définitif. On saura ce que l'on fait, où l'on va et qui l'on est. Il en est temps.

Le *Journal des Débats* estime que quand un ministre peut affirmer, sans être contredit par personne, que la République est assise sur des bases indestructibles, il est temps d'oublier les luttes d'autrefois et d'ouvrir toutes grandes les portes à ceux qui ne demandent qu'à les franchir.

Il ajoute, c'est ce que vient de faire M. Campehon, c'est ce que fera demain M. Gambetta et en agissant ainsi ils se montrent véritablement hommes de gouvernement.

Ils ne sont plus les hommes d'un parti porté au pouvoir par un hasard heureux ; ils sont les hommes du grand parti national.

Le *Parlement* dit au sujet du procès Rochefort : « Il est inadmissible qu'un journaliste puisse impunément lancer une accusation au hasard, sauf à la vérifier ensuite, et, s'il n'y réussit pas, à se retrancher derrière sa bonne foi. »

Le *Soleil* dit que M. Gambetta, qui n'ignore pas d'où partent les difficultés qu'on crée, qui sait par

qui et pourquoi la gauche radicale a été organisée, vraie flèche du Parthe qu'on lui lance en fuyant, en est déjà réduit à tâtonner. Mais son tempérament de lutteur reprendra le dessus et plutôt que de s'avouer vaincu, il se retournera contre l'Elysée en faisant appel aux forces de la révolution.

## Informations

TEMPÊTE A TUNIS

Une véritable tempête vient d'éclater à Tunis et dans les environs. Les arbres de la Marine ont été en partie déracinés par le vent. A la Goulette, une barque de pêcheurs, surprise par le mauvais temps, a été jetée à la côte. Grâce au concours des marins du port, l'équipage a été sauvé.

La maisonnette du chemin de fer, située non loin de l'Oued-Zargua, et qui fut incendiée le jour du massacre, s'est effondrée dans la nuit pendant l'ouragan.

Les soldats chargés de la garde de la voie avaient installé des tentes au pied des murs. Quatre d'entre eux ont été tués, et il y a un certain nombre de blessés. On les a fait transporter à l'hôpital de la Manouba.

Les baraquements qui servaient d'ambulance à la Manouba, ont été détruits en partie par l'orage. Les officiers et les soldats valides, ont déployé la plus grande activité pour transporter les malades au palais de Khérédine.

Malgré toute la célérité avec laquelle ils ont agi dans cette circonstance, le dernier malade n'a pu être mis à l'abri de l'orage qu'une heure après l'accident.

Sfax, 12 décembre (par Tunis).

Le gouverneur de Sfax a convoqué aujourd'hui, les notables Sfaxiens pour leur lire le décret du bey fixant à 10 millions de piastres le premier versement de la contribution de guerre à payer par la ville.

Le bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne quitte Sfax aujourd'hui pour se rendre à Gabès. Il s'est embarqué à bord de la *Reine Blanche*.

On dit que l'oasis de Gabès sera le chef-lieu de la subdivision militaire du sud de la Tunisie.

Les troupes y seront bien pendant neuf mois de l'année ; mais les gens du pays estiment dangereux d'y séjourner pendant les fortes chaleurs.

On attend la colonne Logerot vers le 21 décembre.

## Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

### La culture du tabac dans le Lot.

En présence du nombre considérable des demandes présentées par les planteurs du département du Lot, M. le Préfet a jugé convenable de renvoyer à quelques jours la réunion des commissions pour les permis de culture et il a adressé, à M. le ministre des finances, un télégramme afin de le prier de vouloir bien accorder un contingent supplémentaire de cinquante hectares, au département. M. le Ministre a bien voulu se rendre au désir exprimé par M. le Préfet et répondre favorablement à sa demande, ce qui permettra de donner plus ample satisfaction au

plus grand nombre de planteurs.

Nous donnons le texte de la dépêche officielle :

Finances à Préfet, Cahors

Un contingent supplémentaire de cinquante hectares est accordé à titre exceptionnel au département du Lot pour la culture du tabac en 1882.

Nos populations agricoles seront heureuses d'apprendre cette nouvelle qui est un premier allègement aux souffrances qu'elles éprouvent par suite des ravages du phylloxéra. Nous espérons avec elles que l'administration ne s'arrêtera pas dans cette voie réparatrice. Cinquante hectares de plus accordées à la culture du tabac c'est quelque chose sans doute ; mais c'est loin d'être assez, si l'on considère l'étendue du mal et le nombre d'hectares de vignes ravagés.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

Le Préfet du Lot,

Vu la délibération en date du 12 novembre dernier, par laquelle le conseil municipal de Laroque-des-Arcs a demandé une enquête à l'effet de savoir si tous les élèves fréquentant l'école publique congréganiste de filles, ont été portés sur les rôles de la rétribution scolaire ;

Vu la décision préfectorale qui a chargé M. Pujos inspecteur primaire de Cahors, de procéder à l'information demandée par le conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'enquête constatant que la sœur Rossignol, directrice de l'école de Laroque, a perçu de quelques pères de famille la rétribution scolaire et qu'elle n'a pas porté sur les rôles toutes les élèves qui auraient dû y figurer ;

Vu l'enquête officielle faite le 30 octobre 1881, par M. le maire de Laroque-des-Arcs ;

Vu la loi du 15 mars 1850, art. 33.

Considérant qu'il est établi que la sœur Rossignol a commis des indélicatesses dans la comptabilité scolaire et qu'elle a ainsi frustré le trésor public.

Sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — La dame Rossignol (Victorine), religieuse de la congrégation des Filles de Jésus dont la maison mère est à Vaylats, est révoquée des fonctions d'institutrice publique qu'elle exerce dans la commune de Laroque-des-Arcs.

Art. 2. — M. l'inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 8 décembre 1881.

Le Préfet,

Signé : G. GRAUX.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général

J. CAVIOLE.

M. Brochon, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé capitaine au 77<sup>e</sup>.

M. Liant, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> Régiment de Zouaves, est nommé lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne.

PAUVRES FACTEURS RURAUX !

M. Cochery va s'occuper d'eux. Il est bien temps !

Dernièrement, le ministère leur accordait une indemnité annuelle pour l'achat de chaussures, ces armes célèbres des intrépides piétons de la poste. Aujourd'hui, il cherche à augmenter leur rémunération kilométrique.

Ces braves gens font un kilomètre pour six centimes trois quarts ! M. Cochery va payer le

kilomètre sept centimes. Franchement sera-ce encore assez ?

ADJUDICATION

Chemins de fer de l'Etat

LIGNE DE MONTAUBAN A BRIVE

SECTION DE CAHORS A SOULLAC

Troisième lot.

Exécution des Travaux de Terrassements, Ouvrages d'Art et Maisons de garde de la partie comprise entre le point kilométrique 58 k. 871<sup>m</sup>, 37, Ruisseau du Céon, et le point kilométrique 69 k. 823<sup>m</sup>, 54 (Ruisseau de la Melve, près le moulin du Souc), sur une longueur de 10 k. 952<sup>m</sup>, 17.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE

1 <sup>re</sup> Sec. — Terrassements.....	2,468,710 fr. 97
2 <sup>e</sup> Sec. — Chaussées, Caniveaux etc.....	22,587 fr. 64
3 <sup>e</sup> Sec. — Ouvrages d'art, Murs de soutènement, Ouvrages courants.....	1,003,381 fr. 75
Maisons de garde.....	40,500 fr. 00
Total.....	3,535,180 fr. 36
Somme à valoir.....	281,819 fr. 64
Total général.....	3,820,000 fr. 00

L'adjudication aura lieu à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le mercredi, 28 décembre 1881, à 2 heures de l'après-midi précises.

ADJUDICATION

Chemins de fer de l'Etat

LIGNE DE CAHORS A CAPDENAC

SECTION UNIQUE

Troisième et Sixième lots.

Exécution des travaux de Terrassements, ouvrages d'art et maisons de garde de la partie comprise (3<sup>e</sup> Lot) entre le point kilométrique 12 k. 301<sup>m</sup>, Culée de rive droite du pont de Mondières et le point 21 k. 224 (au lieu dit les Masseries sur une longueur de 8 k. 923<sup>m</sup> — (6<sup>e</sup> Lot) entre le point 34 k. 614<sup>m</sup> 65 culée de rive gauche du Pont de St-Martin-Labouval et le point 40 k. 890<sup>m</sup> Limite des arrondissements de Cahors et de Figeac sur une longueur de 6 k 275<sup>m</sup> 35.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE

1 <sup>re</sup> Sec. — Terrassements 1.290.859 f.	871.447 f.
2 <sup>e</sup> Sec. — Chaussées, caniveaux, ballast etc.....	135.000 f.   63.000 f.
3 <sup>e</sup> Sec. — Ouvrages d'art, Souterrains, Grand Pont, en maçonnerie, Murs de soutènement, ouvrages courants 1.253.830 f.	727.063 f.
Maisons de garde.....	37.000 f.   39.000 f.
Total.....	2.716.689 f.   1.701.110 f.
Somme à valoir.....	283.311 f.   178.890 f.
Total général.....	3.000.000 f. — 1.880.000 f.

L'adjudication aura lieu à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le mercredi 4 janvier, 1882, à 2 h. pour le 3<sup>me</sup> lot et à 3 h. pour le 6<sup>me</sup> lot.

Dimanche matin ont eu lieu les obsèques d'un modeste employé de Préfecture qui fut un type : Type d'honnêteté, de dévouement, comme aussi d'originalité dans son genre de vie, ses habitudes, sa manière de discuter et d'apprécier les choses et les hommes. Montagnac n'était certes pas le moins instruit de ses collègues et sa conversation trahissait de sérieuses lectures et une mémoire des plus heureuses. Avec cela point d'ambition et on le voyait copiant des minutes dans un coin du bureau, avec une résignation et un détachement des choses humaines, rare en ce temps.

Nous aimions cette nature loyale, et sourde à la haine, depuis surtout que, dans diverses circonstances, ouvrant des souscriptions dans ce journal pour soulager des infortunés, nous l'avions vu chaque fois venir s'inscrire en tête des listes en regret tant de ne pouvoir donner davantage; car il n'était pas fortuné le pauvre garçon !

Républicain de l'avant-veille, il connaissait, peut-être mieux que beaucoup d'autres, les personnalités du jour, et certes, si quelqu'un importuna les puissants par ses assourdissantes protestations de républicanisme, ce ne fut pas lui, et il pouvait chanter avec Béranger :

Non mes amis, non je ne veux rien être,  
C'est là ma gloire, adressez-vous ailleurs...

Montagnac eut ses petits travers et ses faiblesses. Qui n'en a pas ? Il les compensait largement par une grande honnêteté native et un cœur excellent

Tous ses collègues de la Préfecture et de nombreux amis l'ont accompagné dimanche à sa dernière demeure.

L. L.

Périgueux, 18 décembre.

M. Lesguiller, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, est arrivé à Périgueux, hier, samedi, à cinq heures du soir.

Aujourd'hui, le train d'inauguration est parti; la section de Ribérac à Périgueux doit, avec la future section de Ribérac à Montmoreau, traverser entièrement le département de la Dordogne; ces deux sections font partie du grand tracé d'Angoulême à Marmande.

PÉRIGUEUX. — Le feu a encore pris l'avant dernière nuit à la Préfecture. En un instant, l'allarme a été donnée, et grâce aux prompts secours rapidement organisés, le feu a été rapidement éteint.

HAUTE-GARONNE. — Le sieur Brayne (Antoine), marchand à Grenade, vient de trouver, en faisant des fouilles dans son jardin, une tirelire très ancienne en grès, contenant deux cent seize pièces de différentes grandeurs en or, et quatre-vingt-sept en argent.

NIMES. — La grève des mineurs de la Grand-Combe continue; les grévistes sont au nombre de 4,000 environ; tous les chantiers sont abandonnés. Le motif de la grève est la retenue d'un quart, faite sur le prix du travail de novembre.

Cent soixante hommes du 55<sup>e</sup> de ligne de la garnison d'Alais, sont arrivés à la Grand-Combe ainsi que le procureur de la République.

Les grévistes sont calmes.

TARN. — Un vol considérable aurait été commis, ces jours derniers à la gare de Carmaux. M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction d'Albi se sont transportés sur les lieux. Le *Nouvelliste* assure même que plusieurs employés de la gare de Carmaux ont été arrêtés.

CASTRES. — Un assassinat a été commis à Cavenac, près de Saint-Pons, dans la nuit du 13 au 14 décembre.

Le vol a été le mobile du crime.

La justice informe.

L'uniforme des soldats d'infanterie va, paraît-il, subir une modification.

Le collet jaune des tuniques serait remplacé par un collet rouge et le passepoil de même couleur serait rétabli sur la tonique.

De plus, le ministre de la guerre veut, dit-on, donner l'épée aux officiers d'infanterie, en remplacement du sabre; elle serait droite, large, dans un fourreau d'acier, avec une poignée dorée, sur la coquille de laquelle seraient en relief les lettres R. F.

Cette épée serait supportée par un ceinturon en cuir verni avec une plaque pareille à celle de l'artillerie.

VARIÉTÉS

GÉOGRAPHIE.

Une nouvelle carte de la France à l'échelle de 1/100,000<sup>e</sup> dressée par le service vicinal, par ordre du ministre de l'intérieur, mise en vente chez Hachette et C<sup>e</sup> (1).

Que de fois on s'est plaint, et à juste titre, de la pauvreté des cartes de notre contrée ! Quand on comparait cette partie de la géographie en France avec celle des autres pays, l'Autriche, l'Allemagne surtout, on était forcé de reconnaître l'infériorité de nos travaux. Et c'est véritablement humiliant de songer qu'à la veille de 1870 on dut recourir, comme aux plus complètes, à des cartes dressées par l'état-major, pour quelques-unes sous le règne de Louis-Philippe.

La carte de France au 1/100,000<sup>e</sup> dressée par le service vicinal et publiée par la maison Hachette quoiqu'un peu plus rédnite que celle de l'état-major qui est au 1/80,000<sup>e</sup>, est donc appelée à combler une importante lacune. C'est assurément l'une des publications les plus dignes d'attirer l'attention.

Outre les militaires qui ont si grand besoin d'une carte facile à manier, claire, mise à jour, quels ne sont pas les propriétaires, les fermiers, les industriels, qui n'aient à en faire un usage pour ainsi dire constant ? Tous ceux dont la fortune est pour ainsi dire attachée au sol, doivent y recourir presque à chaque heure.

Quant à l'enseignement, on sait qu'après une expérience si tristement acquise, depuis onze ans, l'étude de la géographie, trop négligée dans nos

écoles, a pris un essor qu'elle n'avait jamais connu à aucune époque. Les élèves augmentaient en nombre, les professeurs se multipliaient et l'enseignement a pu disposer d'instruments qui facilitaient à chacun la tâche. A l'Exposition universelle de 1878, les cartes anglaises si pratiques et si nettes dans leur simplicité, les cartes allemandes si précises, les cartes autrichiennes si fines et d'une gravure si nette avaient spécialement attiré l'attention.

Eh bien ! la plupart de ces mérites si divers se retrouvent dans la nouvelle carte que publie la maison Hachette. Elle est complète sans être chargée, pratique sans être sèche, d'une lecture facile sans manquer de mouvement. Et d'abord, parlons de la première de ces qualités ! Elle est maniable ! La carte d'état-major avait déjà marqué un progrès. Or les nouvelles feuilles sont de moitié plus petites. On craint moins ainsi les déchirures. Doublez la page du *Journal officiel* et vous aurez la grandeur de chaque carte. Il est impossible de trouver un format d'un usage plus commode, et il est très suffisant.

Quelle que soit votre table, votre bureau, la carte s'y déploiera à l'aise, sans renverser encier ni flambeaux. Placez-la donc en toute sécurité et examinez les procédés nouveaux. Dès l'abord, vous serez frappé de l'heureux emploi des couleurs : que nos vieilles cartes sembleront monotones, lorsqu'on se sera accoutumé à distinguer d'un coup d'œil les forêts vertes des eaux bleues et du réseau rouge des routes nationales, départementales et communales. Ce n'est pas une vaine satisfaction de l'œil. Grâce à un procédé si simple, les chemins ruraux et particuliers auxquels est abandonné le trait noir laissent distinctement leurs fils d'araignée comme les voies forestières à l'encre verte en deux tons. Jamais réseau mêlé n'a été plus clair que l'enchevêtrement de ces lignes de nuances diverses.

Nous avons dit que la carte est au 1/100,000<sup>e</sup>, tandis que celle du ministère de la guerre est au 1/80,000<sup>e</sup>. L'échelle est donc plus petite d'un cinquième. Cette différence est peu appréciable si l'on rapproche les deux types. Nous n'avons pas trouvé un nom de localité porté sur l'ancienne carte qui n'existât sur la nouvelle, tandis que les caractères choisis sont plus lisibles et moins fins. La légende qui accompagne chaque feuille contient cinquante-cinq signes conventionnels portant la plupart sur les divisions administratives, qui comprennent jusqu'aux limites des communes, et sur le système complet de nos voies de communication dont l'état actuel, les lacunes et les travaux d'art ont provoqué des mentions spéciales.

(1) 84 feuilles sont achevées et en vente, sur les 600 qui formeront l'ouvrage; d'autres parmi lesquelles 500 sont déjà terminées et subsistant, en ce moment, une dernière révision dans les départements, ont été livrées au graveur. Un grand nombre sur celles qui restent sont en outre en préparation entre les mains des agents-voyers. — Prix de chaque feuille 75 centimes.

Les livres de la Maison Hetzel

18, rue Jacob, Paris.

Les Vieux de la Vieille (Justine et Lucien), par Erekmann-Chatrion, un volume in-8°, illustré par F. Lix. — Broché, 5 fr.; toile, 7 fr. (J. Hetzel et Cie).

On regrette que la librairie Hetzel, n'eût pas trouvé dans l'œuvre des auteurs du *Conscrit* de 1813 et de *Madame Thérèse*, un récit, un roman qui fût à la portée de ses jeunes lecteurs. La plus récente de leurs œuvres vient à point le leur offrir.

Les Vieux de la Vieille. — (Justine et Lucien) — avec quelques modifications légères, vont enfin faire connaître à notre jeune public deux écrivains dont la place est si grande dans l'œuvre littéraire de notre temps.

Les principaux personnages de ce très intéressant récit font revivre sous nos yeux les types si curieux des vieux soldats de la République et de l'Empire, qui sont restés populaires sous ce nom : les vieux de la vieille. Des idées quasi enfantines s'allient en eux aux sentiments les plus nobles du patriotisme et de l'honneur et en font des héros pour deux enfants : Justine et Lucien. Ces deux enfants sont mêlés à tous les actes de ces débris de nos grandes guerres; les uns et les autres sont peints et mis en scène avec cette verve originale, cette netteté incisive qui sont les caractères propres du talent des deux célèbres écrivains alsaciens.

M. Lix, Alsacien lui aussi, était le peintre qui pouvait le mieux donner à ces tableaux de la vie de petite ville en Alsace tout leur caractère et le cachet même de la réalité étudiée sur le vif.

L'œuvre complète de MM. Erekmann-Chatrion forme cinq beaux volumes in-8° illustrés par Th. Schuler, Riou, Emile Bayard, F. Lix, dont le prix est de 41 francs, cartonnage et reliure en sus.

Les voyages involontaires. — Le secret de José, par Lucien Biart, un volume in-8° illustré par H. Meyer. — Broché, 6 fr.; toile 7 fr. (J. Hetzel et Cie.)

Le secret de José, que nous n'aurons par l'indiscrétion de divulguer, forme le troisième épisode de la très amusante et très instructive série des *voyages involontaires*. Il succède à *M. Pinson* et à *la Frontière indienne*, que les amis de la *Bibliothèque d'éducation et de récréation* ont si bien accueillis. Les œuvres de M. L. Biart ont depuis longtemps le privilège d'avoir leur place à part dans l'estime des lettres et de familles. *Les aventures d'un jeune naturaliste, les deux amis, entre frères et sœurs, le don Quichotte* (édition spéciale et traduction nouvelle), avec 500 dessins de Tony Johannot, parus précédemment, sont au meilleur rang dans les bibliothèques de la jeunesse.

Nous retrouverons avec plaisir dans *le secret de José*, remarquablement illustré par H. Meyer, les personnages aimés des lecteurs des *voyages involontaires* déjà publiés, *M. Pinson* et l'amusant et dévoué *vif-argent*.

Scènes de la vie de Collège dans tous les pays. — La vie de Collège en Angleterre, par André Laurie, un volume in-8° illustré par P. Philippoteaux. — Broché, 7 fr.; toile, 10 fr.; relié, 11 fr. (J. Hetzel et Cie.)

En introduisant un jeune français dans un des grands établissements scolaires de l'Angleterre, l'auteur de ce livre a mis en regard les deux méthodes d'éducation anglaise et française, ainsi que les usa-

ges qui s'y rattachent et les résultats qu'elles amènent, pour le moral et l'intelligence aussi bien que pour le physique. Il montre aussi les défauts, les lacunes et les avantages de l'une et de l'autre et les emprunts mutuels qu'elles pourraient se faire pour le plus grand bien des jeunes générations et de leurs pays réciproques. Tout cela ressortant d'une suite de scènes caractéristiques de la plus attachante variété et bien autrement probantes qu'une sèche dissertation. M. Philippoteaux a traduit pour les yeux, dans ses dessins, les principales de ces scènes et les types divers qui y figurent. *La vie de Collège en Angleterre* est le premier ouvrage d'une série où M. André Laurie nous montrera successivement la vie de collège, étudiée par lui sur place, dans chacun des pays de l'Europe où il peut être important et intéressant pour nous de la connaître. Les lecteurs du *Magasin d'éducation* savent déjà que cet excellent recueil a conquis dans M. André Laurie un écrivain et un conteur d'un véritable talent; ils seront heureux d'apprendre que sa collaboration est assurée au *Magasin d'éducation*, si admirablement dirigé par MM. Stahl et Jules Verne pour la littérature, et Jean Macé pour les sciences.

Aventures de terre et de mer. — Les exploits des jeunes Boërs, par S. Blandy, d'après Mayne-Reid, un vol. in-8°, illustré par Riou. — Broché, 7 fr.; toile, 10 fr.; relié, 11 fr. (J. Hetzel et Cie.)

La librairie Hetzel continue à choisir, avec autorisation de l'auteur, à la grande satisfaction de ses lecteurs, dans l'œuvre de Mayne-Reid, ceux des ouvrages du célèbre conteur anglais qui peuvent le mieux convenir à la jeunesse française.

Les exploits des jeunes Boërs ont pour théâtre le Zululand dont il a été tant parlé dans ces derniers temps. Campements, chasses aux bêtes féroces, l'histoire naturelle des animaux qui peuplent ces contrées curieuses, attaques des tribus sur le territoire desquelles la poursuite du gibier a entraîné nos jeunes héros, les surprises, les dangers de toute sorte intrépidement affrontés par eux, et, dans le courant de l'action, la description du pays et des mœurs de ses sauvages habitants : tel est le sujet du livre. Mayne-Reid est là dans son véritable élément. Ce très intéressant ouvrage a été illustré avec beaucoup de vérité et de talent par un de nos plus habiles dessinateurs, M. Riou. Les douze ouvrages les plus célèbres de Mayne-Reid, déjà publiés dans la *Bibliothèque d'éducation et de récréation*, sont la fleur de l'œuvre de l'écrivain anglais et revus avec soin, offrent dans les éditions Hetzel, toute sûreté aux familles attentives; — nous les rappellerons par leurs titres : *le chef au bracelet d'or, les jeunes esclaves, les jeunes voyageurs, les deux filles du Squatter, les naufragés de l'île de Barnéo, le petit loup de mer, les planteurs de la Jamaïque, la sœur perdue, William le mousses, les Robinsons de terre ferme, les chasseurs de chevelures, le désert d'eau*.

Chaque volume séparément : broché, 7 fr.; — toile, 10 fr.; — relié, 11 fr. La collection complète de l'œuvre choisie de Mayne-Reid, 13 vol. in-8° illustrés : prix, broché, 91 fr. cartonnage et reliure en sus.

MUSÉE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du n° du 17 décembre 1881. — Texte : V. A. Stradella, Georges Grand. — J. de Nittis, A. Genevay. — Ch. Le Brun, A. Genevay. — La Salle du Sénat, un vieux Parisien. — Amusettes, Enr. Fuentes. — Petite Chronique, X.

Gravures : *La Toilette de Flore*. Dessin de Lançon, d'après Carpeaux. — *Carpeaux*. Fac-similé d'un dessin de Lançon, d'après Carpeaux. — *Etudes à l'eau-forte de J. de Nittis. — Femme tenant un éventail*. Etude à l'eau-forte de J. de Nittis. — *L'Agriculture, l'Industrie, la Paix*. Photographie d'un dessin de Prud'hon. — *Cul-de-lampe* composé et gravé par Eisen. — *Vieux port de Colhoure*. Dessin d'Appian, d'après son tableau. — *Lettres ornées* : L. de Blin. — L. Lettre de Parme.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *journal universel d'électricité*, 81, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du n° du 17 décembre. — Exposition internationale d'électricité : démonstration matérielle du principe des transmissions télégraphiques en Duplex; Th. du Moncel. — Les indicateurs des niveaux d'eau (système Silvertown); A. Guerout. — Pendule électrique à secondes et à répétition de M. Bizot; de Magnéville. — Différentes applications industrielles de l'électricité; Th. du M. — Horloge à remontoir électrique constant (système Barbey); C.-C. Soulages. — Expositions des différentes Compagnies de chemins de fer français (4<sup>e</sup> article). — Revue des travaux récents en électricité : Sur la polarisation galvanique. — Bruits téléphoniques. — Sur la détermination de l'Ohm. — Réponse aux remarques de M. Brillouin. — De l'induction sur les circuits téléphoniques. — Mesure de l'énergie dépensée par un appareil électrique. — Correspondance. — Lettre de M. Elihu Thomson. — Faits divers.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de Voyages*. — Sommaire de la 4093<sup>e</sup> livraison (17 décembre 1881). — Vienne et sa banlieue, par M. Newlinski. — Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Barclay, G. Garen, Kollarz, H. Clerget, Chapuis, Ch. Goutzwiller, Chartier, et P. Langlois. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 472<sup>e</sup> livraison (17 décembre 1881). — TEXTE : Le roman d'un Cancre, par J. Girardin. — La glace enchantée, par F. des Malis. — Un Chapelet, par A. Bertalisse. — L'homme au petit manteau bleu, par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin. — L'horticulture au Japon. — Les guêpes, par M<sup>me</sup> Barbé. — Dessins : Tofani, Gilbert. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> de Vallon, à CATUS, (Lot).

**THÉÂTRE DE CAHORS**

On nous annonce l'arrivée très prochaine d'une troupe théâtrale composée des meilleurs éléments, sous la direction de M. Pilo, ténor du théâtre Lyrique.

La presse Montalbanaise fait les plus grands éloges de la troupe de M. Pilo qui vient de donner une série de représentations de grand opéra et d'opéra comique.

**Dernières Nouvelles**

— La démission du procureur Dauphin est démentie.

— Le Times dit que le bruit court qu'un nouveau complot a été découvert à Gatschina pour faire sauter le Tzar au moyen d'une mine. Plusieurs officiers auraient été arrêtés.

— Un télégramme de Dublin dit que la police a saisi dans deux maisons une grande quantité d'armes et de munitions. Quatre arrestations ont été opérées. De nombreuses personnes seraient compromises en Irlande et en Angleterre.

— Le ministre de la guerre, d'accord en cela avec le président du conseil, a décidé de lever la punition des 32 Saint-Cypriens envoyés dans les régiments à la suite de la manifestation du 15 juillet dernier.

C'est dans le courant de janvier, du 5 au 10, que ces jeunes gens seront réintégrés à l'école; mais afin que le caractère gracieux de la mesure ne puisse faire aucun doute, chacun des intéressés devra pour être réintégré, en adresser, par la voie hiérarchique, la demande au ministre de la guerre. Cette condition ne va pas être du goût de quelques-uns des Saint-Cypriens punis et de leurs familles, mais il faudra qu'elle soit remplie.

Paris, 19 décembre soir.

On assure aujourd'hui que M. Gambetta a décidé de ne pas s'absenter pendant les vacances parlementaires.

— Le ministre de l'intérieur vient de faire envoyer en Algérie une somme de 130,000 fr. destinée à secourir les victimes des dernières inondations.

On sait, en effet, que ces inondations ont pris le caractère d'un véritable désastre, et il est probable qu'à la rentrée des chambres un crédit sera demandé pour en atténuer les effets.

Les 130,000 fr. qui viennent d'être envoyés sont le reliquat des deux millions qui ont été votés pour venir en aide aux colons et aux indigènes qui ont souffert de l'insurrection du Sud-Oranais.

— M. Paul Bert travaille en ce moment à un projet de création de trente lycées de jeunes filles qui seront répartis dans les principales villes de France.

— Cette après-midi a été signé, au ministère des affaires étrangères, le traité de commerce franco-portugais. Les plénipotentiaires français étaient MM. Gambetta, Rouvier, Spuller et Tirard. Les plénipotentiaires Portugais, MM. Mendès, Léal, ministre de Portugal à Paris, Serpa, J. Pernientel, conseiller d'Etat et pair du royaume de Portugal.

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 16 DÉCEMBRE.**

PARIS. — M. Lafont, radical, 6,862 voix (élu). M. Berry, ouvrier, 1,028 voix.

LYON. — M. Lagrange, radical, 4,674 voix (élu). M. Humbert, socialiste, 4,061 voix.

ARLES. — M. Granet, républicain, 8,402 voix (élu). M. Barrême, royaliste, 5,990 voix.

AIX. — M. Leydet, radical, 4,919 voix (élu). M. Patricier, radical, 4,870 voix.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — M. Devès, républicain, 10,740 voix (élu).

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid, 18 décembre, que 400 ouvriers ont été tués par l'explosion d'une mine de dynamite, dans le tunnel de la Perruca (Asturies).

**Bourse de Paris.**

Cours du 20 décembre.	
Rente 3 p. %	83.20
— 3 p. % amortissable	85.00
— 3 p. % amort. nouveau	84.40
— 4 1/2 p. %	112.50
— 5 p. %	113.60

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

**VENTE**

**Sur surenchère du sixième après saisie immobilière**

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, le samedi sept janvier, mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Contou, huissier, à Cahors, en date des treize, quatorze, quinze et seize septembre mil huit cent quatre-vingt-un, visé, conformément à la loi, enregistré et dénoncé à la partie saisie, par exploit du même huissier, en date du seize juillet mois de septembre mil huit cent quatre-vingt-un, aussi visé et enregistré; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept dudit mois de septembre mil huit cent quatre-vingt-un, volume 81, numéros 2 et 3.

Et à la requête de Monsieur François Dufour, avocat, domicilié dans la ville de Cahors, ayant M<sup>e</sup> Louis Bousquet pour avoué près le tribunal civil de Cahors.

Il a été procédé, sur la tête et au préjudice du sieur Combarieu, Xavier-François, père, propriétaire domicilié au lieu de Roquefax, commune de Sainte-Alauzie, à la saisie réelle des biens désignés audit procès-verbal comprenant ceux dont la désignation est ci-après établie.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance sans déplacement.

Le dépôt dudit cahier a été dénoncé conformément à la loi; la publication en a été faite le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-un, et le tribunal, en donnant acte de cette formalité, a fixé le jour de la vente au dix décembre courant.

Avant ladite publication du cahier des charges, le sieur Combarieu François-Xavier, fils, ayant M<sup>e</sup> Delbreil pour avoué, a formé une demande en distraction d'une partie des immeubles compris dans la saisie précitée.

Cette demande a été accueillie par le tribunal qui le dix jour cinq novembre, a prononcé la distraction demandée et fixé la composition des lots des immeubles à vendre.

Le dit jour, dix décembre mil huit cent quatre-vingt-un, à la requête dudit François Dufour ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bousquet, sur la tête et au préjudice dudit Combarieu François-Xavier, père, il a été procédé à la vente des immeubles saisis, et ceux ci-après désignés ont été adjugés moyennant le prix de trois mille francs en sus des charges à M<sup>e</sup> Bousquet avoué qui en a passé déclaration de command en faveur de M. Labourel, gendre Bousquet, propriétaire à Escayrac, commune de Lascabanes.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, en date du seize décembre courant, Monsieur François Dufour prénommé, qui a constitué M<sup>e</sup> Bousquet pour son avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix moyennant lequel M. Labourel s'était rendu adjudicataire desdits immeubles.

Cette surenchère a été dénoncée le dix-sept décembre courant, avec avenir aux parties en cause pour l'audience du sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à l'effet de voir valider ladite surenchère et d'assister à l'adjudication définitive desdits immeubles.

En conséquence et aux requêtes, poursuites et diligences de M. François Dufour, avocat, domicilié dans la ville de Cahors, ayant M<sup>e</sup> Louis Bousquet pour avoué,

Contradictoirement avec M. Labourel, propriétaire à Escayrac, commune de Lascabanes, adjudicataire surenchéri, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bousquet. Et en présence dudit sieur Combarieu François-Xavier, père, propriétaire et ancien maire domicilié à Sainte-Alauzie, partie saisie non comparante.

Il sera procédé, le samedi sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au palais de justice de ladite ville, à la mise aux enchères et adjudication définitive des immeubles ci-après désignés:

**Désignation des immeubles surenchérés et à revendre.**

Quatrième lot du cahier des charges.

1<sup>o</sup> Numéro 6 de la saisie de Lascabanes. — Une terre située au lieu de Semial, commune de Lascabanes, formant le numéro vingt-huit, section E du plan cadastral de cette commune, d'une contenance d'environ un hectare, vingt sept ares vingt centiares.

Nota. — Pour les articles divisés en vertu du jugement sur la distraction, on en trouvera la délimitation exacte dans l'acte de partage qui a servi de base à ladite distraction et qui est déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre communication sans déplacement.

Tous les frais seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription du jugement d'adjudication.

**Mise à prix.**

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix formée du montant de la première adjudication, trois mille francs, augmenté d'un sixième au moins, soit trois mille cinq cent dix francs, ci. . . . . 3,510 fr.

Le tout en sus des charges et sans garantie de contenance.

Fait et rédigé le présent extrait, par l'avoué de la partie poursuivante, soussigné.

Cahors, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé : LOUIS BOUSQUET

Enregistré à Cahors, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-un, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, en son étude sus-indiquée, où est déposée une copie du cahier des charges et de l'acte de partage dont il s'agit et lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

**BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE**

Société anonyme au capital de 20 millions de fr. Assemblée générale extraordinaire du 14 Décembre 1881.

L'Assemblée s'est réunie au siège social, 7 et 9, rue Taitbout. Le bureau composé de MM. E. J. Palote, président, Deligny et Lalonde, assesseurs, Jacques Meyer, secrétaire, fait connaître que le nombre des actions présentes ou représentées s'élève à 18710, formant un total de 2562 voix.

L'Assemblée après la lecture du rapport et sur la proposition du Conseil vote les deux résolutions suivantes:

1<sup>re</sup> résolution: Le Conseil d'administration est autorisé à appeler les fonds restant à verser sur les 40,000 actions de la Société aux époques et conditions indiquées dans le rapport du Conseil, c'est-à-dire dans une espace de deux ans.

Cette résolution est votée par 2397 voix contre 123.

2<sup>e</sup> résolution: Votée à l'unanimité des membres présents:

« L'assemblée nomme une commission de trois actionnaires: MM. le baron Rogniat, Gout et Pageaut-Lavergne, à l'effet d'assister le Conseil dans l'examen des responsabilités encourues par M. Charles Lalou, ancien administrateur délégué et la poursuites des revendications que ces responsabilités pourront entraîner. »

L'Assemblée avant de se séparer a émis par acclamation un vote de confiance et de félicitations au conseil pour la vigilance et l'énergie qu'il déploie dans la gestion des intérêts sociaux.

**MÉDECINE.**

I. — *Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche*, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f. 50, la boîte.

II. *Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES, DES PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

III. — *Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses*. — Le VIN DE BELLINI au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — la bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

**Eaux-Bonnes**

Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections teraces, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente ann. un million de bouteilles. Demander brochure gratis, à Gérant, à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

La grande mortalité occasionnée par la phthisie pulmonaire augmente de jour en jour, et de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, c'est assurément la plus commune et la plus désespérante pour les familles.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de brouchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les Capsules de goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Afin d'éviter toute confusion entre les véritables Capsules de goudron de Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot, imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET instituteur à Cheyssons (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 15; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

**RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS**

DEMANDEZ PARTOUT

**DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN**

DITE

**ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs. FOURGEAUD et LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**  
 Boulevard Nord, CAHORS  
**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX  
 rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.  
 Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**  
 HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

**Pharmacie Centrale de Cahors.**

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres.

**ESCROUZAILLES**

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et par sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens. — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens. — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

**MAISON DOUCÈDE**

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ, ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

**Entrepôt**

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail. Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

**Gros lot: 500,000 fr.**

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

**DRAGÉES DIGESTIVES**

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50  
 Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE

**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
 CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
 HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.  
 Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre  
 EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**A. BREL**

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENELECTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

POSITION EXCEPTIONNELLE

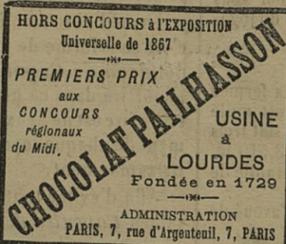
A vendre pour cause de santé dans une ville de 75,000 âmes, une IMPRIMERIE avec un Journal Quotidien, le seul organe conservateur d'un riche département. Trois presses mécaniques, presse à bras, presse à saïner, presse à rogner, machine à vapeur. Nombreux caractères texte et fantaisie. Le tout en parfait état et en pleine exploitation. Quinze compositrices font la composition courante. S'adresser à M. H. Rouvière, Agence Havas, 34, rue N.-D.-des Victoires, Paris. Facilités pour payer.

AUX CAPITALISTES SÉRIEUX!

Un banquier de Paris qui pratique depuis longtemps les opérations d'es-compte et fait des avances au commerce et à l'industrie dans les plus complètes conditions de sécurité, désire agrandir le cercle de ses affaires.

LES CAPITALISTES dont il sollicite le concours, trouveront chez lui trois avantages qu'ils chercheraient vainement ailleurs:

CLIENTÈLE DE 1<sup>er</sup> ORDRE, BÉNÉFICES CONSIDÉRABLES, GARANTIES ABSOLUES, M. ARNAUDET, BANQUIER 44, Rue Monsieur-le-Prince, Paris.



Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

LIBRAIRIE ABEL PILON

**A. LE VASSEUR, S<sup>SEUR</sup>**

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois **5** Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues  
 LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

**BULLETIN DES HALLES**

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS  
 BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, - PARIS

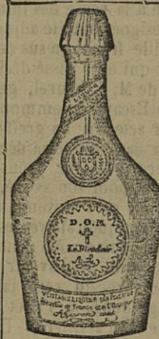
Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Certe, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.  
 Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris, Paris, 14, rue Saint-Lazare.



Distillerie de l'Abbaye de FÉCAMP (France)

VÉRITABLE LIQUEUR

**BÉNÉDICTINE**

EXQUISE, TONIQUE, DIGESTIVE & APÉRITIVE

La Meilleure de toutes les Liqueurs

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE  
 Brevetée en France et à l'étranger.  
 Alexandre aîné

Toujours exiger au bas de chaque bouteille l'étiquette carrée portant la signature du Directeur général.

La Distillerie de l'Abbaye de Fécamp fabrique aussi: L'ALCOOL DE MENTHE & L'EAU DE MÉLISSE DES BÉNÉDICTINS PRODUITS EXQUIS ET ESSENTIELLEMENT HYGIÉNIQUES Se trouvent chez les principaux Négociants, Epiciers, Confiseurs et Marchands de Comestibles.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

**Le Moniteur des Valeurs à Lots**

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)  
 LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères  
 LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
 Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.  
 Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.  
 On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

**MAISON GREIL**

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

Atelier de Fabrication, Rue Jean-Jacques Rousseau, n° 37, A PARIS

**MAISON DE VENTE**

Boulevard Sud, n° 17, au Coin de la rue Fénélon, à Cahors

Vous trouverez chez M. GREIL

DANS SA MAISON DE CAHORS

Des Costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis..... 13 50  
 Des id. id. pour enfants, depuis..... 6 »  
 Des Pardessus mode, entièrement doublés, façon des grands tailleurs, depuis..... 16 »  
 Des Douillettes en mérinos chaudement ourlées, depuis..... 45 »  
 Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 »  
 Et un joli choix d'échantillons de très-belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure.  
 Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.  
 M. Greil se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées.  
**HABILLEMENTS DE TOUTS GENRES ET DE TOUTS PRIX**  
**BON MARCHÉ SURPRENANT**